

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 64 (1991)
Heft: 6

Artikel: Quelle technopole? : interview du conseiller d'Etat Jacques Martin
Autor: Z'Graggen, F.-J. / Martin, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELLE TECHNOPOLE?

INTERVIEW DU CONSEILLER D'ETAT JACQUES MARTIN

1. Dans l'idée de la création d'un «réseau technologique européen», quelle synchronisation existe, ou est souhaitable, entre les spécificités de chaque technopole?

2. Quelle action volontariste de planification les pouvoirs publics ont, ou vont entreprendre, sur le plan de modèles de développement économique, sur le plan démographique, sur celui de la mise à disposition de portions de territoire et de terrains?

3. Quelle relation doit-on établir entre la réflexion prospective de développement et la définition des besoins, domaines d'activité, surfaces, nombre d'emplois, etc. d'un parc technologique?

4. Dans le processus de décision du développement d'un parc technologique, quel organigramme est ou doit être pratique entre le concept et le faisable? Par exemple, le rapport entre le développement dans le temps d'un domaine d'activité et la capacité d'emplois.

5. Les relations indispensables entre la recherche scientifique et l'industrie de pointe doivent-elles porter sur des échanges de données, de personnes, sur la concertation d'activités ou sur une intégration très poussée?

6. Comment s'articule l'implantation d'une technopole avec les réseaux des transports régionaux et internationaux, spécialement dans un rapport espace-temps?

7. Comment le parc technologique s'insère-t-il parmi les autres fonctions : habitat, commerce, formation, production? En particulier à Yverdon, quelle récupération peut être envisagée des friches industrielles?

8. Quelle promotion du parc technologique générerait sa meilleure incubation : incitation fiscale, locative, effets d'entraînement de la venue du premier locataire, publicité,...

9. Quelles conditions d'environnement souhaite-t-on créer : urbain, péri-urbain, paysager? Quels ingrédients attend-on pour assurer une mixité d'activités extra-technologiques?

1. C'est la capacité de différentes villes à créer et innover qui les hissera au rang de capitales. Elles doivent se dégager où que ce soit dans l'arc alpin (Rhône-Alpes, Sud de l'Allemagne, Italie du Nord-Ouest, Suisse romande) en développant leur complémentarité.

2. L'Etat doit donner l'impulsion, favoriser l'éclosion des technopoles. Sans les imposer – on n'impose pas la volonté créatrice, ni l'imagination – ni en édicter les règles de fonctionnement; ni même en y injectant de l'argent. Il doit agir en appui de milieux privés dynamiques et novateurs. En facilitant la réalisation du Parc technologique, en le soutenant durant ses premières années d'exploitation. C'est une aide indirecte, qui peut être apportée par divers moyens : vente de terrain lui appartenant, abaissement du loyer en sont des exemples.

3. et 4. La nécessité d'un Parc technologique n'est pas liée automatiquement et concrètement à une idée de développement pratique et matérielle. C'est un endroit qui est en lui-même une impulsion, un lieu privilégié où les idées peuvent foisonner et se concrétiser dans les meilleures conditions. Une telle mission ne peut pas être conçue dans un cadre rigide, fait de règlements et de buts quantifiables. Ce serait contraire à la raison elle-même d'exister des technopoles.

5. Les relations doivent se tisser à tous ces niveaux. Lorsqu'une concertation permanente existera entre la recherche et l'activité économique, quand l'intégration de l'école dans l'économie sera réalisée, le pari sera gagné. Il est important à cet égard de souligner la différence suivante : l'Université – principalement ses sciences humaines – doit rester un lieu de recherche pur, capable d'ouvrir l'esprit, de donner des clefs de compréhension de la réalité. Un rôle humaniste, dont les préoccupations concrètes ne sont pas une priorité. Dans sa fonction même, l'Ecole polytechnique est dif-

férente. Elle doit promouvoir la recherche, c'est primordial, en gardant un lien avec la réalité, soit l'industrie.

6. Pour avoir un impact concret, toute technopole doit être accessible par les voies de transport les plus performantes. Cet impératif s'applique non seulement aux hommes et aux marchandises, mais aussi à la connaissance elle-même. Pour être utile, celle-ci doit circuler rapidement. Les Parcs technologiques existent aussi pour rationaliser cette information. Exemple, Y-Parc est coordonateur vaudois du Réseau scientifique et technologique (RST) mis en place par les cantons romands, plus Berne et le Tessin. C'est un atout indispensable si l'on veut tirer un bénéfice maximal de cette réalisation.

7. Les technologies doivent s'intégrer parfaitement dans le tissu social, culturel et économique d'une région. Y-Parc doit assumer la gestion d'un immense terrain industriel, tout en développant ses propres activités en parallèle. En regroupant les connaissances, on accroît les potentialités de chacun à trouver les meilleures solutions; cela pour n'importe quel problème posé. En ce sens, la technopole joue un rôle de catalyseur.

8. Un environnement propice à la création. Ces conditions ne peuvent, par définition, être définies à l'avance. Beaucoup de portes sont encore ouvertes, à dessein, et c'est heureux. Toute idée préconçue, règlement préétabli, conditions-cadre contrariaient le but recherché. La capacité d'imaginer, d'innover, n'a jamais fait bon ménage avec la rigidité.

F.-J. Z'Graggen